

Arrêté n° 12 876 /MDN/CAB

Portant nomination du chef de division des affaires administratives et financières de la direction centrale du service de santé. *

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,

VISAS :

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;


DGRH/MDN

Vu la loi n° 17 - 2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;


DGAF/MDN

Vu le décret n° 2013-76 du 4 mars 2013 portant création, attributions et organisation de la direction centrale du service de santé ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2023 - 686 du 28 juin 2023 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale.

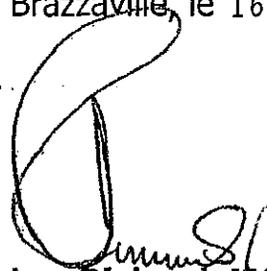
Arrête :

Article premier : Le colonel **MBAKI Mick Wilfrid** est nommé chef de division des affaires administratives et financières de la direction centrale du service de santé.

Article 2 : L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 16 octobre 2023



Charles Richard MONDJO.-